

PICHON, Pascal (ARS-BFC/DOSA)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: lundi 19 janvier 2026 09:52
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: Publication des textes études pharmaceutiques

De : ARS-PILOTAGE-NATIONAL <ars-pilotage-national@sg.social.gouv.fr>

Envoyé : Thursday, January 15, 2026 8:05:03 AM

À : ELLEBOODE, Benoît (ARS-NA/DG) <benoit.elleboode@ars.sante.fr>; DE BORT, Clara (ARS-CVL/DG) <clara.debort@ars.sante.fr>; ALBARELLO, Sergio (ARS-MAYOTTE) <sergio.albarello@ars.sante.fr>; AUGROS, Sophie (ARS-HDF) <sophie.augros@ars.sante.fr>; BAILLARD, Jean-Michel (ARS-GRANDEST) <Jean-Michel.BAILLARD@ars.sante.fr>; BEDIER, Florence (ARS-REUNION/DAI) <florence.bedier@ars.sante.fr>; BEHAGHEL, Cécile (ARS-ARA) <Cecile.BEHAGHEL@ars.sante.fr>; BONINI, Yannick (ARS-CORSE) <Yannick.BONINI@ars.sante.fr>; BOUTIE, Patrick (ARS-MAYOTTE) <Patrick.BOUTIE@ars.sante.fr>; BRUSSAT, Ludivine (ARS-IDF) <ludivine.brussat@ars.sante.fr>; DUPONT, Sabine (ARS-CVL/DOS) <Sabine.DUPONT@ars.sante.fr>; DURAND, Pascal (ARS-OC/DDP/DIRECTION) <Pascal.DURAND@ars.sante.fr>; FERRI, José (ARS-CORSE) <Jose.FERRI@ars.sante.fr>; GALLI, Julien (ARS-GRANDEST) <Julien.GALLI@ars.sante.fr>; GERMANY, Valérie (ARS-MARTINIQUE/DOSA) <Valerie.GERMANY@ars.sante.fr>; GLABI, Raphaël (ARS-ARA) <Raphael.GLABI@ars.sante.fr>; GUERRAUD, Stéphane (ARS-PDL/DOS/RHS) <Stephane.GUERRAUD@ars.sante.fr>; GUILLAUME, Julien (ARS-CVL/DOS/DAGPPS) <julien.guillaume@ars.sante.fr>; IDAROSSI, Mayssoune (ARS-MAYOTTE) <Mayssoune.IDAROSSI@ars.sante.fr>; LAFFON, Stéphane (ARS-NA/DOS) <stephane.laffon@ars.sante.fr>; LAHOUCINE, Malik (ARS-BRETAGNE/DHAP) <malik.lahoucine@ars.sante.fr>; LE MAIGAT, Etienne (ARS-PDL/DOS/DIR) <Etienne.LEMAIGAT@ars.sante.fr>; LEQUET, Yann (ARS-ARA) <Yann.LEQUET@ars.sante.fr>; LOQUET, Ludovique (ARS-PACA/DPRS/DRHS) <Ludovique.LOQUET@ars.sante.fr>; MONNIER, Isabelle (ARS-PDL/DG/DIR) <Isabelle.MONNIER@ars.sante.fr>; MOSER MOULA, Anne-Laure (ARS-BFC/DOS) <Anne-Laure.MOSERMOULA@ars.sante.fr>; MOUTOU, Sylvie (ARS-GUADELOUPE/DAOSS) <sylvie.moutou@ars.sante.fr>; MURAT, Catherine (ARS-MARTINIQUE/DOSA/DDOS) <catherine.murat@ars.sante.fr>; PELLASSY-TARBOURIECH, Denise (ARS-REUNION/DG) <denise.pellassy-tarbouriech@ars.sante.fr>; PRATMARTY, Samuel (ARS-NA/DOS) <Samuel.PRATMARTY@ars.sante.fr>; RICHARD, Estelle (ARS-GUYANE) <estelle.richard@ars.sante.fr>; RIGAUD, Charles (ARS-IDF) <charles.rigaud@ars.sante.fr>; SAM, Emilie (ARS-REUNION/DRGOS) <emilie.sam@ars.sante.fr>; SENGHER, Julie (ARS-OC/DOSA/DIRECTION) <julie.senger@ars.sante.fr>; SEZNEC, Anna (ARS-BRETAGNE/DSRS) <Anna.SEZNEC@ars.sante.fr>; TALEC, Thomas (ARS-GRANDEST) <thomas.talec@ars.sante.fr>; TONNAIRE, Géraldine (ARS-PACA/DPRS/DIR) <Geraldine.TONNAIRE@ars.sante.fr>; TSUJI, Pierre (ARS-NORMANDIE/DAMTN/DIRECTION) <pierre.tsuji@ars.sante.fr>; VALDEZ, Anthony (ARS-PACA/DOS/DIR) <Anthony.VALDEZ@ars.sante.fr>; VAN KEMMELBEKE, Christine (ARS-HDF) <Christine.VANKEMMELBEKE@ars.sante.fr>; WALLON, Laure (ARS-IDF) <laure.wallon@ars.sante.fr>

Cc : ARS-PILOTAGE-NATIONAL <ars-pilotage-national@sg.social.gouv.fr>; DEBOS, Yann (SGMCAS) <yann.debos@sg.social.gouv.fr>; GERBAUD, Agnès (SGMCAS) <agnes.gerbaud@sg.social.gouv.fr>; GRIPPI, Raphaël (SGMCAS) <raphael.grippi@sg.social.gouv.fr>; LEFTAH-MARIE, Nezha (SGMCAS) <nezha.leftah-marie@sg.social.gouv.fr>; BÉGUÉ, Romain (DGOS/SDRH/SDRH) <romain.begue@sante.gouv.fr>; REYNIER, Marc (DGOS/SDRH/SDRH) <marc.reynier@sante.gouv.fr>; DELMAS, Nicolas (DGOS/SDRH/SDRH) <nicolas.delmas@sante.gouv.fr>; WEBER, Florie (DGOS/SDRH/RH1) <florie.weber@sante.gouv.fr>; PERON, Thibaud (DGOS/SDRH/RH1) <Thibaud.PERON@sante.gouv.fr>; HENNERESSE, Flore (DGOS/SDRH/RH5) <flore.henneresse@sante.gouv.fr>; CHAMARET, Hugo (DGOS/SDRH/RH5) <hugo.chamaret@sante.gouv.fr>; DURAND, Clotilde (DGOS/DIR/CDS) <clotilde.durand@sante.gouv.fr>; DGOS-RH1 <DGOS-RH1@sante.gouv.fr>; DGOS-RH5 <DGOS-RH5@sante.gouv.fr>

Objet : Publication des textes études pharmaceutiques

Message de la part de la DGOS

Objet : Etudes pharmaceutiques – publication des textes

Diffusion : DGARS référents RHS et membres du CTS RHS

Contacts : dgos-rh1@sante.gouv.fr, dgos-rh5@sante.gouv.fr

Relayé par Agnès GERBAUD, pôle santé ARS

Madame la directrice générale, Messieurs les directeurs généraux,
Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

Nous vous informons de la publication au Journal officiel du 30 décembre 2025 du décret relatif au troisième cycle court des études pharmaceutiques (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053202662>) et, dimanche au Journal officiel, de l'arrêté interministériel portant diverses dispositions relatives aux études pharmaceutiques pris en application de ce décret (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053341204>).

Cette réforme, objet d'un échange entre nous en phase de construction lors de la séance du CTS RHS de septembre 2025, vous sera présentée dans ses dispositions finales lors de notre prochaine réunion du 3 février.

Ce décret et cet arrêté sont le fruit d'un travail interministériel entrepris il y a plusieurs années par la DGOS et la DGEIP, mené de concert avec l'ensemble des acteurs de la profession, en particulier la conférence des doyens des facultés de pharmacie et l'association nationale des étudiants en pharmacie de France, ayant reçu l'arbitrage des cabinets ministériels.

La création de deux DES courts en pharmacie officinale et en pharmacie industrielle et recherche répond aux attentes tant des étudiants que des professionnels du secteur. Les maquettes de formation, renouvelées selon une approche par compétence, sont articulées entre le 2^{ème} et le 3^{ème} cycle et proposent à la fois des périodes de stages et de formation garantissant le caractère professionnalisant de cette dernière année. In fine, les étudiants qui valideront les trois cycles d'études et soutiendront avec succès la thèse obtiendront le diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.

Pour le 3^{ème} cycle de la filière officine, cette réingénierie de la formation a été l'occasion d'améliorer les droits et avantages des étudiants et de répondre aux enjeux actuels des territoires.

Les étudiants réaliseront deux stages de six mois dont l'un s'effectuera en zone sous-dotée. Lors de ces stages, ils bénéficieront de dispositions plus favorables dont une revalorisation importante de la gratification mensuelle, incluant un soutien financier aux frais de transport pour mieux accompagner les étudiants qui réaliseront leurs stages dans les territoires éloignés des centres universitaires.

Pour accueillir un stagiaire, le maître de stage, respectant les dispositions relatives aux conditions de stage et à la gratification prévues par la convention collective de la branche, fera l'objet d'un agrément. C'est ainsi un engagement fort que les officines agréées terrains de stage soient respectueuses des droits des étudiants et également qu'elles soient réparties de manière optimale dans chaque territoire.

Ces textes, très attendus de la profession, seront mis en œuvre à la rentrée universitaire 2026.

Bien cordialement,

Marc Reynier

Adjoint au Sous-Directeur
Sous-direction des ressources humaines du système de santé

14, avenue Duquesne, 75007 PARIS – Pièce 2517

Tél : 01 40 56 50 59

Courriel : marc.reynier@sante.gouv.fr